



Saint-Pardon-de-Conques

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 2 mars 2022, à 19 h, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, le maire.

Date de la convocation : 27/02/2022

Membres en exercice : 15 Membres présents : 12 Membres votants : 13

Présents : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude DALLA ROSA, Alain LEYNIAC, Bernard BOUTIN, Fabienne DELOUBES, Guillaume PELLETIER, Jean-Baptiste PAING, Laurent REGLAT, Martial GALLOU, Martine DUBOURG, Patrick MOUTINARD et Séverine CLOES.

Absents excusés : Laetitia PIERS (donne pouvoir à Séverine CLOES), Walter SBRIZZAI (en commission SICTOM)

Absent : Laurent LALANNE

Secrétaire de séance : Bernard BOUTIN

1. Signature du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du 20 janvier 2022 est validé et signé à l'unanimité des membres présents.

2. Nomination d'un régisseur

Le 6 septembre 2019, nous avons créé une régie afin de pouvoir gérer les recettes de la location du broyeur aux habitants.

À l'époque le conseil municipal a nommé Sandrine BETKA, secrétaire de mairie, comme régisseur, et Alain LEYNIAC, conseiller municipal, comme régisseur suppléant.

Suite au départ de Sandrine BETKA, le 1 novembre 2021, nous avons recruté au poste de secrétaire de mairie, Aurélia DUTOUYA.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la nomination notre nouvelle secrétaire comme régisseur de la caisse de régie.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0



Saint-Pardon-de-Conques

3. Avis sur le rapport de la CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes demande à toutes les collectivités de la CDC Sud-Gironde de rendre un avis sur les montants de l'attribution de compensation suite aux transferts de charges entre la CDC et ses communes.

Lors de la réunion de la CLECT du 25 novembre 2021, il a été proposé les évaluations suivantes :

- Depuis 2019 la CDC règle en lieu et place des communes une contribution demandée par le SDIS et qui s'élève à 67 000 €.
Le budget communal de Saint-Pardon-de-Conques supporte aujourd'hui une charge de 7 670,69 € versée au service d'incendie départemental.
Les bases de calcul de cette participation s'appuient sur le nombre d'habitants de l'année 2002.
Il faut reconnaître que, depuis cette année de référence, notre population a augmenté d'environ 40 %.
Cette évolution a généré mécaniquement une importante augmentation des interventions des services de secours.
La commission de la CLECT propose de répartir le montant de cette charge au prorata du nombre d'habitants par commune et de déduire 1 010,32 € sur l'attribution de compensation 2022 de St-Pardon-de-Conques.
- Rétrocessions de charges initialement destinées aux bibliothèques : 776 € seront versés à la commune de Bieujac (où la CDC accuse actuellement un déficit de 1 701 €) et 1 796,13 € à la commune de Mazères (où la CDC accuse actuellement un déficit de 3 064,81 €). Ces services sont repris par ces communes et les montants attribués compensent les frais fixes d'entretien et de fluides.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur l'impact de cette réduction de 1 010,32 € de recette : celui-ci donne un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. Subvention DSIL pour l'aménagement de bourg

L'équipe municipale a échangé à plusieurs reprises sur la sécurisation du cheminement des piétons entre la RD224 et le bourg.
Une estimation de 89 500,80 € TTC a été réalisée par une société de travaux publics, les travaux concernent l'élargissement de la route à 5 mètres et la création d'un cheminement piétonnier.



Saint-Pardon-de-Conques

Suite à une rencontre avec Madame la Députée Sophie METTE, une demande de subvention a été renseignée sur la plateforme de l'État.

Nous disposons d'un délai très court, puisque nous avons jusqu'au 12 février 2022 au soir pour saisir cette demande.

Nous avons fixé un taux de participation de l'État à 50 %, soit 37 290 € du coût des travaux HT.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter la DSIL dans le but de nous aider à financer notre projet de travaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. Demande de subvention complémentaire

Toujours concernant le projet d'aménagement de bourg, il est proposé au conseil municipal de solliciter un fonds d'aide du Département.

Celui - ci est calculé sur un plafond de 35 % de 25 000 € HT de travaux, soit 8 750 € multiplié par le CDS (coefficient de solidarité de notre commune) qui était, en 2021, de 1,02.

Exceptionnellement cette année, le Département, déjà énormément sollicité en 2021, ne versera pas ou peu de subventions aux communes en 2022.

Néanmoins avec un courrier motivé au Président du Département, les demandes d'aides financières peuvent être prises en compte et versées au plus tard en 2023.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6. Étude de faisabilité pour la réhabilitation de bâtiments communaux

Depuis le mois de juin 2020, nous avons terminé les travaux concernant la réalisation des quatre logements communaux.

Les bâtiments communaux voisins se dégradent, certaines toitures menacent de tomber, sachant qu'une partie de ces locaux est utilisée comme entrepôt par les locataires et abrite également du matériel de voirie.

Il est proposé à l'assemblée de faire réaliser une étude de faisabilité d'un projet de logements communaux par une esquisse d'aménagement et une évaluation des travaux nécessaires (sachant qu'il faudra trouver une solution afin d'abriter le matériel communal et celui des locataires).

En ce qui concerne le financement, Monsieur Le Maire précise que cette opération devra s'autofinancer avec les loyers.



Saint-Pardon-de-Conques

L'architecte Monsieur PRADAL propose une étude d'un montant à 3 600 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent de faire une étude de faisabilité sous couvert de pouvoir comparer le chiffrage à l'aide de devis d'autres cabinets d'architectes.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 3

7. Information sur le compte administratif 2021

Les élus échangent sur le résultat de l'exercice.

Le déficit semble conforme aux estimations : les emprunts sur deux ans des travaux des logements communaux pèsent sur cet exercice par rapport au précédent.

RÉSULTAT EXERCICE 2021

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2021	309 264,68 €
RECETTES FONCTIONNEMENT 2021	374 916,21 €
RÉSULTAT EXERCICE 2021	65 651,53 €
Excédent FONCTIONNEMENT 2020 REPORTE EN 2021	234 677,54 €
SOLDE FONCTIONNEMENT BUDGET 2021	300 329,07 €
DÉPENSES INVESTISSEMENT 2021	386 044,80 €
RESTE À RÉALISER 2021	46 903,86 €
DÉPENSES INVESTISSEMENT TOTAL 2021	432 948,66 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2021	330 033,87 €
RÉSULTAT EXERCICE 2021	-56 010,93 €
Excédent INVESTISSEMENT 2020 REPORTE EN 2021	339 967,31 €
SOLDE INVESTISSEMENT BUDGET 2021	283 956,38 €
RÉSULTAT D'ENSEMBLE 2021	9 640,60 €

En fonctionnement, nous avons cette année les 24 041,33 € de recettes des loyers dont le capital des deux emprunts est remboursé sur le budget investissement.

À étudier pour que, chaque année, ces montants soient transférés en investissement.

Rappel des coûts d'emprunts pour les logements :

- 8 993,52 € de remboursement annuel avec un emprunt de 120 300 € (fin en 2031).
- 26 364 € de remboursement annuel avec un emprunt de 483 000 € (fin en 2040).

Soit un total de 35 357,52 € de remboursement d'emprunt pour les logements.



Saint-Pardon-de-Conques

Rappel des recettes :

- $880 \text{ €} + 780 \text{ €} + 620 \text{ €} + 500 \text{ €} = 2\,780 \text{ €}$ de recette mensuelle x 12 mois = 33 360,00 €

Une autre recette exceptionnelle de 6 367,01 € de SFR nous a été octroyée cette année concernant cinq années d'occupation du domaine public.

Les droits de mutation estimés à 28 000 € sur le budget ont finalement produit une recette de 38 043 €, et ce, grâce aux ventes immobilières.

Cette année nous n'avons aucune recette liée aux locations de la salle polyvalente.

Évaluation des dépenses

Au budget primitif 4 500 € ont été provisionnés pour les frais d'instructions des permis et nous avons réalisé 6 185 € de dépenses. L'activité dans ce domaine a été plus importante que prévu.

Une augmentation de 1 925,45 € est à déplorer sur les dépenses d'énergie sachant aussi que nous avons eu des décalages de facturation 2020 vers 2021.

L'emprunt sur l'agrandissement de la mairie se termine cette année avec la dernière échéance, le 05/01/2022 de 4 495,08 €.

Par ailleurs, notre participation au SIAEPA prendra fin cette année. Le montant varie chaque année et était en 2021 de 15 627 €, soit 20 122,08 € de dépense de loyers en moins à partir de 2023.

En conclusion, pour le budget communal de 2023, il ne restera que 1 997,52 € de reste à charge (dépenses d'emprunts moins les recettes).

À la fin des travaux sur les logements la dépense totale en 2021 était de 323 284,93 €. Le coût des matériaux pour réaliser les travaux en 2021 sur la salle des fêtes (17 534,90 € + 1 690,00 € de vidéoprojecteur) s'élève à 19 224,90 €.

Outre leurs participations bénévoles aux travaux :

- 1 416,28 € pour l'achat de la laine de verre murale et divers matériaux ont été pris en charge par la SARL BLANGERO.
- Monsieur MABRUT, de la société SONOCLIM, ne nous a pas facturé diverses interventions et fournitures utilisées pour la mairie et l'école.
- Monsieur CHAUDRUC, d'une entreprise locale de carrelage, nous a offert la fourniture et la mise en place de toutes les plinthes dans la salle polyvalente.

8. Travaux de la salle des fêtes

Les travaux d'isolation, de peinture et d'électrification réalisés par Gilbert BLANGERO, Jean-Claude DALLA ROSA, Sébastien DELAPORTE, Alain LEYNIAC, Jean-



Saint-Pardon-de-Conques

Baptiste PAING et Walter SBRIZZAI sont en cours de finition. Reste à réaliser la rénovation des toilettes.

Il est proposé aux élus de remplacer les w.c. actuels par deux cuvettes suspendues, ce qui facilitera l'entretien des locaux.

Le devis de la société SONOCLIM s'élève à 2 332,54 € TTC. Celle-ci a également proposé un lave-mains à 968 €.

L'assemblée estime que le tarif du lave-mains est trop élevé et souhaite se renseigner sur la durabilité du mécanisme et l'intervention de réparation de ces toilettes.

À la suite de ces échanges, le conseil émet deux propositions de cautions pour la location de notre salle des fêtes rénovée : l'une pour la propreté et la préservation de l'état des lieux, l'autre pour le matériel.

Plusieurs sociétés de nettoyage proches seront sollicitées afin de proposer des devis pour l'entretien de la salle.

Le Maire propose que les états des lieux soient gérés par 2 élus, un homme et une femme et que tous les élus soient concernés.

L'inauguration de la salle des fêtes se fera en lien avec une manifestation communale (repas citoyen ou repas des anciens)

9. Compte de gestion

Le compte de gestion n'est pas disponible, la délibération est reportée au prochain conseil.

10. Questions diverses

a) Panne électrique de l'Église

Après un signalement de défaut de carillon, les recherches de la panne ont abouti à la découverte d'une canalisation de gaz qui croise et touche celle du réseau électrique.

Une intervention rapide et efficace de notre agent communal épaulé par Jean-Claude DALLA ROSA et Alain LEYNIAC a permis une économie substantielle sachant que seuls des frais de fournitures s'élevant à 350 € ont été à la charge de notre budget

b) Adressage

Fabienne DELOUBES et Martine DUBOURG ont étudié les maquettes transmises par la société SIGNAUX GIROD et ont pu valider, après rectifications, le devis de 11 603, 76 €, qui reste en dessous du prévisionnel.

Il a été demandé au fournisseur de livrer les poteaux en amont puisque le délai de fabrication des panneaux est d'au moins 8 semaines, ce qui permettrait de commencer l'aménagement des 80 trous (40 cm x 40 cm) pour l'implantation de la signalisation.



Saint-Pardon-de-Conques

Il est aussi demandé d'interroger les différents réseaux (gaz, électricité, eau) afin de connaître leur implantation et éviter tout danger.

Concernant le changement administratif d'adresse, nous rencontrons des difficultés concernant les mises à jour des GPS : comment faire pour contacter les prestataires comme Waze, Google Map ou autres ?

Toutes les communes rencontrent cette problématique qui reste sans réponse.

c) Environnement

Martine DUBOURG signale la suppression de 3 ifs gênants au cimetière.

Les autres devront être taillés, néanmoins une souche reste encore à réduire.

De plus, pour la bonne communication des démarches de tri des déchets, Guillaume PELLETIER a préparé un texte qui devra être affiché prochainement sur un support adéquat.

d) Proposition de dates de prochaines réunions

Avant le 15 avril 2022, le conseil doit voter le budget.

Pour cela le Maire propose de maintenir le prochain conseil municipal au jeudi 7 avril 2022 à 19 h et de programmer en amont 2 réunions pour la commission des finances :

- le jeudi 10 mars 2022 à 19 h
- le mercredi 23 mars 2022 à 19 h

e) Projet d'un parc photovoltaïque

La commerciale viendra prochainement sur site. Au vu de l'état des lieux, il y aurait environ deux ans de travaux pour la première partie « ancienne décharge ».

Cette opération pourrait rapporter 24 000 € par an de recettes fiscales à la CDC Sud-Gironde, 1 000 € de taxe foncière à la commune et plus si la totalité du projet aboutit. Notre collectivité peut aussi prétendre à 60 000 € environ de taxe d'aménagement.

f) SISS

Jean-Baptiste PAING nous a informés du problème statutaire que rencontre le comité de pilotage du SISS : les communes n'ont plus à participer directement au financement depuis qu'elles ont transféré cette compétence à la CDC Sud-Gironde. L'estimation de la participation pour l'année 2022 devrait être équivalente à la précédente.

g) Commission élection

Elle s'est réunie à 6 personnes, le 8 février 2022 à 10 h, afin de préparer les prochaines élections, notamment pour radier les électeurs ayant quitté la commune. De plus, avec le changement de l'adressage, cette commission a décidé de mettre à jour l'ensemble de la liste électorale sur le logiciel REU en prévision de la réédition et de la distribution des nouvelles cartes.

Fin de séance 21 h 30.